

**Planning Annuel 2021/2022**  
**Formation CAP A.E.P.E**

Début d'exécution du contrat	04-sept-21	Journée de pré-rentrée au CFA mardi 31 août 2021
06-sept	11-sept-21	entreprise
13-sept	18-sept-21	CFA
20-sept	25-sept-21	entreprise
27-sept	02-oct-21	entreprise
04-oct	09-oct-21	CFA
11-oct	16-oct-21	entreprise
18-oct	23-oct-21	CFA
25-oct	30-oct-21	entreprise
01-nov	06-nov-21	entreprise
08-nov	13-nov-21	entreprise
15-nov	20-nov-21	entreprise
22-nov	27-nov-21	CFA
29-nov	04-déc-21	entreprise
06-déc	11-déc-21	CFA
13-déc	18-déc-21	entreprise
20-déc	25-déc-21	entreprise
27-déc	01-janv-22	entreprise
03-janv	08-janv-22	CFA
10-janv	15-janv-22	entreprise
17-janv	22-janv-22	entreprise
24-janv	29-janv-22	entreprise
31-janv	05-févr-22	CFA
07-févr	12-févr-22	entreprise
14-févr	19-févr-22	entreprise
21-févr	26-févr-22	entreprise
28-févr	05-mars-22	CFA
07-mars	12-mars-22	stage complémentaire eaje/em
14-mars	19-mars-22	stage complémentaire eaje/em
21-mars	26-mars-22	stage complémentaire eaje/em
28-mars	02-avr-22	stage complémentaire eaje/em
04-avr	09-avr-22	CFA
11-avr	16-avr-22	entreprise
18-avr	23-avr-22	CFA
25-avr	30-avr-22	entreprise
02-mai	07-mai-22	entreprise
09-mai	14-mai-22	entreprise
16-mai	21-mai-22	CFA
23-mai	28-mai-22	entreprise
30-mai	04-juin-22	CFA
06-juin	11-juin-22	entreprise
13-juin	18-juin-22	entreprise
20-juin	25-juin-22	entreprise
27-juin	Fin du contrat	entreprise

A titre indicatif, vacances scolaires de la Zone (Académie de Montpellier)

Le stage complémentaire est obligatoire pour valider l'ensemble des compétences du CAP AEPE. Il se déroule comme suit:

- Pour l'apprenti( e) travaillant en école maternelle, stage en crèche
- Pour l'apprenti( e) travaillant en crèche, stage en école maternelle

Le stage complémentaire est support à une épreuve CCF. Durant le stage, l'apprenti( e) reste sous la responsabilité de son employeur et la rémunération est maintenue. Une convention de stage est élaborée entre l'employeur, la structure d'accueil de stage et le CFA.